

AR Prefecture

046-214601767-20250916-2025-09-48-DE
Reçu le 19/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 08
Votants 10
Absents 04

Date de la convocation :
08 septembre 2025
Date d'affichage :
08 septembre 2025

OBJET :

Délibération N° 2025-09-48

Avis du Conseil
Municipal sur le PC n°
046 090 25 00002
commune de Durbans

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 19/09/2025
Et publication ou notification
Du 19/09/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-cinq le seize du mois de septembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mézy Amandine- Soulier Bruno - Verbiguié Laurie.

Absents : Gallineau Sébastien a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Martinez Dimitri.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le PC n° 046 090 25 00002, déposé par la Société Total Energie sur la commune de Durbans, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol dans le cadre d'un élevage ovin, de quatre locaux techniques et de deux citernes de 120 m3, pour une puissance attendue de 9 975 KW sur une surface clôturée de 16 Ha.

Ce projet est situé au lieu-dit La Clède à Durbans, à 400 m de l'aérodrome.

La commune de Livernon, en tant que commune limitrophe, est consultée au titre de l'article L.122-1 V du Code de l'environnement, prévoyant la consultation des collectivités intéressées par le projet.

Monsieur le Maire précise que la commune de Durbans a donné un avis défavorable au projet, tout comme le Parc Naturel Régional Géoparc Mondial des Causses du Quercy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'avis défavorable de la commune de Durbans et du Parc Naturel Régional Géoparc Mondial des Causses du Quercy, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable au PC n° 046 090 25 00002, déposé par la Société Total Energie sur la commune de Durbans ;
- de mandater Monsieur le Maire pour établir et signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jacques COLDEFY

